

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

110, boulevard Crémazie Ouest
Bureau 430
Montréal (Québec)
H2P 1B9

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée extraordinaire (l'« **assemblée** ») des porteurs d'actions ordinaires de catégorie A (les « **actionnaires** ») de Les Ressources Yorbeau Inc. (« **Yorbeau** » ou la « **Société** ») aura lieu aux bureaux de la Société situés au 110, boulevard Crémazie Ouest, bureau 430, Montréal (Québec) H2P 1B9, le 19 décembre 2018 à 10 h (heure de Montréal) aux fins suivantes :

1. examiner et, si jugé opportun, adopter une résolution spéciale approuvant la vente de la totalité de la propriété Rouyn de Yorbeau sur exercice d'une option à cet effet en vertu d'une convention d'option définitive qui interviendra entre IAMGOLD Corporation (« **IAMGOLD** »), ou un membre de son groupe, et Yorbeau, essentiellement selon les conditions prévues dans la lettre d'intention signée par IAMGOLD et Yorbeau le 24 octobre 2018, le tout tel que décrit de façon plus détaillée dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe (la « **circulaire** »);
2. traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Les actionnaires qui ne peuvent pas assister à l'assemblée sont priés de bien vouloir REMPLIR, DATER et SIGNER le formulaire de procuration ci-joint et de le FAIRE PARVENIR à Service aux investisseurs Computershare Inc. dans l'enveloppe prévue à cette fin le plus tôt possible, mais au plus tard le lundi 17 décembre 2018 à 17 h (heure de Montréal).

Les actionnaires peuvent également voter par téléphone ou via Internet en suivant les directives données sur le formulaire de procuration. Si un actionnaire assiste à l'assemblée ou exerce son droit de vote par téléphone ou via Internet, le formulaire de procuration n'a pas à être rempli et retourné. Les droits de vote afférents aux actions représentées par la procuration seront exercés selon les instructions qui y sont données. Toutefois, si aucune instruction n'est donnée, ils seront exercés de la manière stipulée dans la circulaire ci-jointe.

FAIT à Montréal (Québec), le 16 novembre 2018.

Par ordre du conseil d'administration

Le président du conseil et chef de l'exploitation,

(s) Amit Gupta
Les Ressources Yorbeau Inc.